



Note de position

Note Germinal - Stage

Votée le 09.02.2020 à Bruxelles

I. INTRODUCTION

Nombreux·euses sont les étudiant·e·s qui lors de leur cursus effectue un stage. Ces stages peuvent représenter une charge mentale et physique importante pour ceux/celle-ci, il est donc du devoir de la Fédération de se positionner sur cette question.

Cette note a pour vocation de synthétiser l'enquête sur les conditions des étudiant·e·s stagiaires, réalisée en 2019, et de coordonner les positions de la Fédération, éparpillées dans différentes notes.

II. CADRE JURIDIQUE

Le droit du travail est divisé en plusieurs parties : les lois de protection, de réglementation du travail et le droit contractuel.

Selon le code du bien-être au travail (article X.4-2), on définit le stagiaire comme étant : « *tout élève ou étudiant qui, dans le cadre d'un programme de l'enseignement organisé par un établissement d'enseignement, exerce effectivement un travail chez un employeur, dans des conditions similaires que les travailleurs occupés par cet employeur, en vue d'acquérir une expérience professionnelle [...]* ».

En revanche, nous pouvons constater qu'il n'y a pas de cadre de juridique permettant de protéger les stagiaires. Cela signifie que les règlements d'ordre intérieur, les règlements généraux des études ou encore les conventions des différents établissements ne reposent pas sur les mêmes règles, provoquant une différence de traitement entre les étudiant.e.s.

Lors de son stage, l'étudiant·e est mis dans une situation de subordination où iel est dans un lien de dépendance. Dès lors, ne pas mettre de cadres juridiques protégeant les étudiant·e·s est un danger pour elle/eux. Dès lors, la Fédération revendique d'imposer un cadre juridique minimal avec les durées, les conditions de suspension, les travaux, les devoirs et obligations... Il est également important de pouvoir définir une procédure de recours suite à des problèmes qui pourraient être rencontrés lors des stages.

III. PROBLÈMES RÉCURRENTS AU SEIN DE LA FÉDÉRATION

Nous tirons nos constats de l'enquête concernant les stages, réalisée en 2019. Plus de 600 étudiant·e·s ont répondu à l'enquête, sur une durée d'un mois. Nous nous sommes concentré·e·s sur l'encadrement des locaux, les lieux de stages, le coût du stage, la rémunération, l'évaluation et le harcèlement. Étant donné que ce sont en majorité des étudiant·e·s de haute école qui ont répondu, nous avons analysé leurs réponses, en priorité.

a. Encadrement

L'objectif d'un stage est de mettre en pratique la théorie que nous avons apprise durant les études. L'encadrement regroupe à la fois l'accueil par une entreprise et la formation du/de la stagiaire. Un projet doit être construit avec le/la stagiaire et celui-ci doit être explicite, dès le moment où le/la stagiaire le commence. Pour qu'un·e étudiant·e puissent réellement être accompagné·e lors de son stage, il faut : une quantité importante d'investissement de l'accompagnateur·rice du stage et un passage important d'informations entre les différents niveaux hiérarchiques. Pour définir les conditions d'encadrement, il faut à la fois prendre connaissance des acquis du/de la stagiaire et échanger les points de vue sur les compétences à développer.

Dans ce cadre, avoir un encadrement suffisant est nécessaire afin que l'étudiant·e puissent apprendre, s'améliorer et évoluer. Or, dans l'enquête, 37,62% des étudiant·e-s ont pointé qu'ils estimaient ne pas être assez accompagné·e-s au cours de leur stage. Le manque d'encadrement se fait de plus en plus sentir, notamment dans les cursus des filières paramédicales et pédagogiques, ce qui n'est pas une surprise puisqu'elles mènent à des métiers en pénurie.

b. Lieux de stage

Rechercher un stage est toujours une épreuve éprouvante pour les étudiant·e-s. Il est difficile de le trouver et de le valider à temps pour réussir son année. 41% des sondé·e-s dénoncent le temps mis pour trouver leur stage. Et, pour 19,2% d'entre eux/elles, rien n'est mis en place par l'établissement pour les aider dans leurs recherches. Or, le lieu de stage peut avoir une réelle influence sur le coût du stage, la fatigue des étudiant·e-s et donc leur bonne réussite. Par ailleurs, des études ont démontré qu'au-delà de 35 minutes de trajet, les risques d'épuisement et de *burn out* augmentent de manière importante. Des lieux de stages proches et accessibles sont donc nécessaires pour le bon déroulement du stage.

c. Le coût d'un stage et la rémunération

Une année d'étude coûte entre 8 000€ et 12 000€, sans compter les frais de stages. Un·e étudiant·e stagiaire doit majoritairement compter dans ses frais : le matériel du stage, les frais de logement, les transports en commun ou la voiture, les vêtements spécialisés. Une fois tous ces facteurs réunis, la facture peut devenir importante. Cette situation est problématique à plusieurs égards.

D'abord, les coûts liés aux stages aggravent la situation des étudiant·e-s qui sont de plus en plus précaires et qui ont de plus en plus de mal à payer leurs études.

Ensuite, bien qu'ils/elles travaillent, les étudiant·e-s ne sont pas rémunéré·e-s pour le travail qu'ils effectuent en tant que stagiaire. Les stages sont une forme de travail gratuit. En effet, les étudiant·e-s en stage produisent de la richesse, réalisent des nouveautés pour les

entreprises mais tout le travail qu’iels produisent n’est pas payé. Il s’agit donc bien d’une main d’œuvre gratuite dont les entreprises abusent et qui permet parfois de ne pas devoir payer un employé. Dans certains pays, la rémunération des stagiaires à partir d’un certain nombre de mois est applicable.

d. Évaluation

L’évaluation se divise généralement en deux parties : la note du/de la maître de stage relative à son travail sur son lieu d’accueil. L’enquête révèle que, pour 30% des étudiant·e·s sondé·e·s, les critères d’évaluation ne sont pas suffisamment clairs ou précis. Or, il est pédagogiquement essentiel que l’étudiant·e sache ce qui est attendu de lui/elle. Dans la continuité, nous tirons de notre enquête que 23,6% des stagiaires pensent être noté·e·s de manière totalement arbitraire.

e. Harcèlement

L’enquête nous montre que 33% des étudiant·e·s ont été victimes de harcèlement. Certain·e·s étudiant·e·s racontent qu’iels se sont fait·e·s humilier, insulter ou rabaisser au point de détruire toute confiance en eux/elles. Les violences subies vont parfois jusqu’au harcèlement sexuel. Certaines catégories ou facultés sont plus touchées que d’autres, comme le paramédical, le pédagogique ou encore les sciences médicales. Parmi les répondant·e·s en haute école, 47% des stagiaires en études paramédicales se disent harcelé·e·s par leur maître de stage ou les personnes les encadrant. Les étudiant·e·s en pédagogie sont, quand à eux/elles, 36% à se sentir harcelé·e·s.

Ces pratiques sont interdites et ne devraient pas exister. Il est donc temps d’y mettre fin et de garantir un environnement sain, stable et sécurisé pour les étudiant·e·s.

30,6% des sondé·e·s estiment pourtant qu’iels ont un·e référent·e avec qui parler dans leur établissement. Malheureusement, iels n’ont pas confiance en cette oreille qui leur est pourtant offerte. Il faut donc que les établissements mettent des cadres afin que les étudiant·e·s puissent parler librement de leur vécu.

IV. REVENDICATIONS DE LA FÉDÉRATION

La fédération des étudiant·e·s revendique :

1. D’imposer un cadre juridique minimal avec les durées, les conditions de suspension, les travaux, les devoirs et obligations... Il est également important de pouvoir définir une procédure de recours suite à des problèmes qui pourraient être rencontrés lors des stages.

2. Créer des listings de stages, dans chaque établissement, afin de pouvoir collectiviser la recherche de stage.
3. Prévoir un lieu de concertation entre les établissements afin de pouvoir échanger les bonnes pratiques.
4. Demander au lieu de stage de fournir les vêtements nécessaires à la réalisation des stages.
5. L'établissement ou l'organisme d'accueil doit fournir l'ensemble du matériel nécessaire au bon déroulement du stage.
6. La mise en place systématique de grille d'évaluation claire et précise afin que les étudiant·e·s puissent se rendre compte de ce qui attendu d'eux/elles, lors du stage.
7. Rémunérer les stagiaires ou, *a minima*, une indemnisation complète des coûts liés aux stages en enseignement supérieur. Les frais de transport doivent également être indemnisés.
8. Un meilleur encadrement des stages par le biais de services d'accompagnement et de soutien disponibles pour les étudiant·e·s
9. Un stage réellement pédagogique, plutôt que de l'exploitation étudiante. Le stage doit être bien encadré par les conventions et les professeur·e·s.
10. L'établissement doit mettre en place des lieux permettant aux stagiaires de s'exprimer, en cas de harcèlement ou de pression.

ANNEXE – ENQUÊTE SUR LES STAGES